

L'entretien de Sylvie Grasser

Le colonel Yvon Trepos

Homme de terrain et de défis, Yvon Trepos a mené une carrière riche et variée. Doté d'une solide expérience en matière d'intervention mais aussi de coordination et de *management* des services départementaux de secours, il a été impliqué dans de lourds chantiers de réorganisation. Son *credo* : la participation du plus grand nombre autour des projets développés, et un cheminement basé sur la concertation, l'adhésion et la responsabilité. C'est tout naturellement qu'il est aujourd'hui chef de l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles, et qu'il nous explique les missions de cette institution créée de longue date, mais qui a su s'adapter et évoluer.

Biographie

Diplôme universitaire de technologie, option hygiène et sécurité publique
DESS en gestion des risques et sciences du danger

- # 1979 : Service national à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris au service opérationnel à la compagnie de Montmartre et chargé de formation pour l'avancement des sous-officiers.
- # 1980 : Lieutenant puis capitaine de sapeurs-pompiers professionnels au centre de secours principal de Villiers-le-Bel. Chargé des missions opérationnelles en qualité de directeur des secours. Adjoint au chef de groupement.
- # 1985 : Adjoint au chef de corps des sapeurs-pompiers du Pays de Lorient qui sera dissous par le ministre de l'Intérieur. Membre du groupe de pilotage chargé de la construction du nouveau corps.
- 1988 : Direction départementale du Sdis d'Ille-et-Vilaine et fonctions au sein du service Logistique.
- # 1989 : Commandant chargé de la coordination des groupements fonctionnels. Impliqué dans de lourds chantiers tels que celui de l'élaboration et de la mise en œuvre du SDACR, et chef de projet pour la réforme des systèmes de gestion de l'alerte et des transmissions, de la réorganisation des moyens de commandement et de l'informatisation du Sdis.
- # 1994 : Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Mayenne.
- 1998 : Directeur départemental des services d'incendie et de secours des Deux-Sèvres.
- # 2009 : Inspecteur puis chef de mission au sein de la direction de la Sécurité civile.
- # 2014 : Colonel de sapeurs-pompiers, chef de l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles, par intérim.



SFM : Yvon Trepos, qu'est-ce l'Inspection de la défense et de la sécurité civiles ?

Yvon Trepos : L'Inspection est née en 1938 suite à un grand incendie des Nouvelles Galeries à Marseille qui avait provoqué la mort de 73 personnes. En réaction, le corps des sapeurs-pompiers municipaux est dissous et remplacé par un corps militaire des marins-pompiers, le BMPM. En parallèle, de nouvelles règles sont édictées concernant les établissements recevant du public, les entrepôts et les industries, et l'Inspection des corps de sapeurs-pompiers voit le jour. Son rôle est tout d'abord orienté sur le contrôle et les enquêtes visant à améliorer les pratiques et les équipements. Depuis, d'autres missions auprès des corps des sapeurs-pompiers sont venues compléter la démarche, toujours avec le même objectif de progression.

SFM : Quelles sont donc les missions exactes dévolues aujourd'hui à l'Inspection ?

YT : L'Inspection dépend du ministère de l'Intérieur et est rattachée à la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise. Elle assure l'évaluation périodique et l'inspection technique des services d'incendie et de secours, soit en moyenne un contrôle tous les six ans pour chaque Sdis, et elle a une mission « prévention des accidents et enquêtes ». Elle contribue par ailleurs à l'évaluation des directeurs et directeurs départementaux adjoints des Sdis, notamment lors de l'instruction des nominations. Elle peut être chargée par le directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises de missions de réflexion et de proposition sur toutes questions intéressant ses services. Et sur demande des autorités d'emploi ou de gestion, elle peut se voir confier des missions de conseil ou d'appui aux Sdis et aux services de l'État concourant à la Sécurité civile. Par ses pouvoirs d'enquête en cas d'accident, et par l'animation du réseau des correspondants des Sdis chargés de la sécurité, elle participe activement à la politique de sécurité des sapeurs-pompiers. Elle intervient pour comprendre et proposer des solutions suite à des événements dramatiques à caractère opérationnel ou touchant personnellement des acteurs du secours.

Par ailleurs, à la demande du ministre chargé de la Sécurité civile, elle apporte son concours à l'Inspection générale de l'administration pour des missions d'évaluation et de contrôle des actions relatives à la mise en œuvre de la protection des populations. Enfin, lui sont confiées toutes missions d'enquête et de contrôle jugées utiles dans le domaine de la sécurité des acteurs de la Sécurité civile.

SFM : Combien êtes-vous pour prendre en charge toutes ces missions ?

YT : Au départ, il y avait trois capitaines issus de la BSPP et le 1^{er} officier territorial, le colonel Loisel, a été intégré dans les années 80. Désormais l'Inspection est représentative de la diversité des statuts que compte la Sécurité civile et nous sommes neuf, plus

deux médecins conseillers santé et un pharmacien et une assistante. La nouveauté depuis cette année, à la demande de Monsieur Laurent Prévost, notre directeur général, a été d'intégrer des inspecteurs associés. Ce sont des cadres de la Sécurité civile, qui viennent renforcer l'équipe sur des périodes de deux ans. Notre objectif est de les former aux audits et enquêtes, et de leur permettre d'avoir une vision élargie des services d'incendie et de secours, et de découvrir d'autres fonctionnements.

SFM : Concrètement peut-on mesurer les actions de l'Inspection en matière de sécurité des pompiers ?

YT : Effectivement, je peux donner un exemple probant. De 2003 à 2004, une importante étude a été menée sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention. Nous avons alors, en moyenne, 19 accidents mortels par an. Depuis, cette moyenne a baissé à 8 décès par an sur les dernières années, ce qui correspond depuis 2005 à 83 vies sauvées. Ceci nous prouve donc l'utilité de ce type d'enquête, et des décisions correctives induites.

Par ailleurs, depuis 2009, nous utilisons une méthodologie basée sur une cartographie des vulnérabilités et des facteurs de réussite clés. Nous cherchons en permanence à évaluer et à capter « les bonnes pratiques et idées » locales. Chaque année, une cinquantaine d'entre elles sont référencées et nous construisons un catalogue de celles qui sont transposables. Elles sont alors partagées sur InfoSdis. Parallèlement, elles nous servent de base de travail dans le cadre de l'amélioration du pilotage et du management des Sdis.

SFM : Et, vous concernant, pourquoi ce choix de travailler à l'Inspection ?

YT : L'Inspection a une vision globale des acteurs de la sécurité civile qui est indispensable à la protection des populations. Elle évolue vers des missions d'assistance au management et de conseil, et elle couvre une conception large et riche de l'évaluation et de l'autoévaluation, qui répond aux exigences croissantes de la gestion de plus en plus complexe des organisations impliquées dans la sécurité intérieure. Et tout ceci m'intéresse particulièrement. Cette expérience me permet de découvrir des démarches locales de grande qualité démontrant des résultats probants. Elle me permet aussi de conduire une démarche qualité au niveau de l'Inspection, pour le profit des acteurs de la sécurité civile. Mais je pense que je peux occuper ces fonctions aujourd'hui car mon parcours a été varié. J'ai pu apprendre et développer mes compétences, tout d'abord dans l'univers des services d'incendie et de secours, puis au sein de la Sécurité civile et enfin de la Sécurité intérieure dans son ensemble. Ce parcours est de nature à me permettre de m'intégrer dans une démarche visant à relever les défis actuels en matière de sécurité, et de participer à la préparation des Hommes aux menaces et aux risques potentiels ou futurs dans le domaine de la sécurité des populations et de leur environnement.